

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER

ADOPTION DU BUDGET 2023

AVIS EST DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Sept Rivières :

QUE lors de la séance spéciale qui se tiendra le 23 novembre 2022 à 16 h, le conseil de la MRC de Sept-Rivières adoptera le budget de la Municipalité TNO Lac-Walker pour l'exercice financier 2023, ainsi que le programme triennal d'immobilisations;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations;

QUE le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal*.

DONNÉ à Sept-Îles, ce 17^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux.

SIGNÉ

Alain Lapierre, OMA
Directeur général et greffier-trésorier

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières le 17 novembre 2022 et l'avoir affiché sur le babillard prévu à cette fin à l'entrée principale du centre administratif de la MRC de Sept-Rivières le même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux.

SIGNÉ

Alain Lapierre, OMA
Directeur général et greffier-trésorier
